

MENTION SPÉCIALE :

Le syndicat du bassin du Scorff

Action distinguée : la démarche globale de reconquête de la qualité de l'eau et de gestion des milieux aquatiques du bassin du Scorff

De la qualité de l'eau à celle des milieux humides, les actions menées depuis trente ans sur le bassin du Scorff impliquent tous les publics avec des résultats tangibles sur le milieu naturel aquatique.

Le contexte

Fleuve breton qui rejoint la mer à Lorient (Morbihan), le Scorff est connu comme l'une des rivières bretonnes que le saumon n'a pas délaissées. Sur ses rives, à proximité de Pont-Scorff, sont même implantés depuis longtemps une station de comptage et un centre de découverte et d'observation de ce poisson. Ces éléments, mais aussi la qualité des paysages que traverse le fleuve, ont donné à ce territoire une identité forte. Et facilité la mobilisation autour de sa préservation.

Trente ans d'actions... et des résultats

Depuis plus de trente ans, un contrat de vallée, puis deux contrats « Bretagne Eau Pure » s'y sont succédé. On a aussi mené un projet Natura 2000 et mis en place un Contrat de restauration et entretien (CRE) en attendant la mise en route d'un Sage Scorff. Les résultats de ces démarches sont aujourd'hui tangibles. On note ici, depuis 2002, une stabilisation des concentrations en nitrates autour de 23 mg/l et la limite des 50 mg/l n'a jamais été dépassée. La teneur des eaux brutes en pesticides reste, en quasi-permanence, conforme à la norme et l'amélioration est nette pour la plupart des matières actives, à l'exception de l'isoproturon (sur céréales) et du glyphosate (sur maïs, en désherbage des collectivités ou chez les particuliers).

Une volonté d'agir globalement

Deux facteurs ont contribué à ces avancées. Et tout d'abord la volonté d'agir globalement. « Ici, dès l'origine, explique Thierry Mounier, responsable « gestion des eaux », on a consi-

déré comme indissociables l'amélioration de la qualité de l'eau, la gestion de ce patrimoine naturel qu'est le territoire et la prise en compte des enjeux touristiques. » L'autre constante a été la volonté d'impliquer tous les publics : les agriculteurs, bien sûr, sur ce bassin à l'amont très rural, mais aussi les collectivités (élus, agents) et le public.

Afin de maîtriser les pollutions d'origine agricole, on est passé par des actions connues comme le conseil à la fertilisation, la priorité à la valorisation des fumiers et lisiers, l'implantation à grande échelle de couverts végétaux, l'accompagnement de la mise aux normes des élevages. Parallèlement ont aussi été menées des actions de conseil individuel et de démonstration sur les pratiques liées aux produits de traitement, etc. Les modes de production alternatifs (agriculture biologique ou durable) ont été encouragés, etc.

Les pratiques agricoles ont bougé

Un observatoire de ces pratiques, appuyé sur des enquêtes menées auprès des agriculteurs, au début puis à l'issue des contrats Bretagne Eau Pure 2 et 3, a permis de mesurer les changements de comportement intervenus entre 1998 et 2003 puis 2006. On note ainsi, par exemple, que les achats d'engrais minéraux ont diminué de plus de 22 % sur la période.

Dans le même temps, les surfaces fertilisées par les déjections animales sont passées de 51 % à 59 %. La pression de l'azote organique s'est aussi réduite, de 170 à 139 unités/ha. Il n'y a donc pas, sur ce territoire, d'excédents à gérer à ce jour. On pourrait cependant encore progresser, en maîtrisant mieux le couple « périodes d'épandage/cultures ».

Du côté pesticides, le classement des parcelles à risque a été bien suivi et réalisé sur 65 % de la SAU (surface agricole utile), soit 15 800 ha. Et 56 % des pulvérisateurs (12 % en 1998) ont désormais un dispositif de récupération des eaux de rinçage. On note aussi des progrès quant aux produits : on n'utilise évidemment plus d'atrazine (désormais interdite) sur les maïs et l'usage de l'isoproturon sur céréales est passé de 59 % à 34 % des surfaces. Là encore cependant, on a identifié des marges de progrès : d'abord dans le recours à des molécules de substitution (notamment à l'isoproturon), à moindre toxicité ; mais surtout dans le développement des solutions de désherbage mécanique aujourd'hui employé sur 2 % seulement des terres.

À travers un réseau de fermes témoins, on a aussi encouragé la connaissance locale des possibilités de valorisation de l'herbe et d'optimiser sa gestion. Les surfaces en prairies ont d'ailleurs augmenté de 5 % entre 1998 et 2006.

Le désherbage communal : une même charte pour tous

On s'est attaqué aussi aux pratiques de désherbage communal. « Le déclic est venu d'une enquête réalisée en 1997 par une étudiante attachée à l'Inra. Elle montrait la grande disparité du stock de produits phytosanitaires d'une commune à l'autre : de 1 à 80 ! » précise Sylvain Sabatier, chargé de ces questions au syndicat de bassin. L'élaboration, par chaque commune, d'un plan de désherbage a suivi ce constat. « À chaque fois on s'est attaché à ce que ces plans de désherbage soient présentés en conseil municipal et pas uniquement aux commissions travaux et espaces verts. » Une manière d'acter devant les citoyens et la presse

une réelle volonté de progresser. Elle s'est aussi concrétisée à l'occasion de la mise en place de la charte de désherbage (à trois niveaux progressifs d'exigence) que 23 communes ont d'ailleurs signée ensemble et le même jour.

Parallèlement ont été organisées des formations à l'intention des agents applicateurs. Le suivi de cette action est aussi très pointu : les fiches de traitement remplies par les agents communaux sont systématiquement analysées à l'échelle du bassin. Et, à deux reprises dans l'année, est organisée une rencontre technique dans chaque commune. La première permet de vérifier l'état des stocks et des matériels d'application, mais aussi de présenter les nouveautés, techniques et produits alternatifs.

Une seconde rencontre, à l'automne, est l'occasion de réaliser un bilan de la campagne. Enfin – souvent à plusieurs –, les communes se dotent progressivement de matériels de désherbage mécanique.

Le syndicat de bassin cherche encore à impliquer les citoyens et les scolaires. Des informations et démonstrations ont eu lieu sur le jardinage biologique. Et une opération à vocation pédagogique – « Écol'Eau Scorff » – a aussi été menée. Près de 2 500 élèves du primaire sont impliqués dans cette démarche écotoyenne qui fêtera ses dix ans l'an prochain.

Penser aussi milieux aquatiques et patrimoine

Mais, sur ce bassin, on l'a vu, au delà de la qualité de l'eau, on s'est très vite intéressé aussi à celle des milieux. « C'est la raison pour laquelle on s'est fixé ici des objectifs dépassant la seule recherche de potabilité de l'eau, explique Thierry Mounier. Là où les normes pour les eaux brutes de rivières sont, la somme des produits phytosanitaires, avec un maximum de 5 µg/l de matière active, nous voulons faire dix fois moins en permanence. Car des organismes vivants – comme les diatomées ou certains phytoplanctons – y sont aussi sensibles que l'homme ! C'est la chaîne du vivant qu'il faut préserver de façon pragmatique, avec des moyens à la hauteur des ambitions. »

Le challenge est difficile. Il passe aussi par des actions spécifiques. La première, c'est le CRE conduit ici depuis 2002 sur 320 km de cours

d'eau. S'y ajoute le projet Natura 2000, dans le but de protéger des habitats naturels (y compris des zones humides) et des espèces comme la loutre ou le saumon, très présentes ici. Un programme d'action et des mesures contractuelles ont été élaborés dans ce sens. Le troisième champ d'action concerne, lui, la promotion d'un tourisme durable. Au-delà des outils d'orientation et de découverte que constitue la Maison du Scorff, cela passe à la fois par la mise en valeur du patrimoine archéologique et touristique, mais aussi par la gestion du réseau de sentiers de grandes randonnées et le développement des animations « nature ». Autant d'actions pour faire, comme le souligne Thierry Mounier, « que l'eau du Scorff soit non seulement bonne à boire mais bonne à vivre ».

Point de vue



« De la prise de conscience à la dynamique positive... »

« La chance de ce territoire, c'est probablement que la prise de conscience des enjeux liés à l'eau et aux milieux humides est déjà ancienne. On le doit notamment à des associations de pêche et de protection de l'environnement, mais aussi à des scientifiques qui, depuis trente ans, se penchent sur ce bassin et contribuent à faire évoluer les mentalités. Aujourd'hui, c'est vrai, nous

enregistrons les résultats de ces années d'actions. Pour autant nous ne nous masquons pas le fait qu'il y a encore des marges de progrès, notamment en matière de produits phytosanitaires. L'agriculture est appelée à les mettre en œuvre mais aussi les collectivités... et les citoyens. Aujourd'hui on peut dire que les élus – comme les agents communaux – sont convaincus de ce qu'il faut faire ou ne pas faire dans ce domaine. Le fait que la quasi-totalité des communes du bassin ont signé la charte de désherbage l'illustre bien. Nous pouvons progressivement aller plus loin et cheminer vers le « zéro phyto », tel que certains de nos voisins étrangers le pratiquent. Il nous reste aussi à prolonger et à accentuer ce travail avec la population, notamment autour des pratiques de jardinage ou de perception de l'espace "propre". Et faire en sorte que l'on sorte un jour de ce cycle infernal : mauvaises herbes (ou prétendues telles) = traitement.

Enfin, et comme hier, notre approche doit continuer à ne pas se limiter à la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine, mais toujours s'intéresser au patrimoine naturel que représentent les milieux humides : ils peuvent souffrir d'atteintes même à des seuils de présence de polluants bien inférieurs à ceux fixés par la réglementation. Environ 14 % de la surface de cette vallée est constituée de zones humides qui ont un rôle essentiel à la fois pour la biodiversité et la gestion de la ressource en eau. Leur inventaire n'est qu'une étape vers leur préservation et doit ensuite se traduire par un règlement protecteur explicite dans les documents d'urbanisme et par des plans de gestion.

Enfin, nous sommes effectivement sur un territoire fragile mais où les enjeux touristiques sont très forts... Nous ne devons pas oublier qu'ils passent par la préservation de cet environnement de qualité et répertorié d'intérêt européen au titre de Natura 2000. »

Quelques chiffres

Le bassin du Scorff

770 km de cours d'eau (dont 75 km de cours principal)

48 300 ha de bassin versant

480 exploitations agricoles

27 communes peu ou prou concernées (réparties entre Morbihan et Finistère)

130 000 consommateurs approvisionnés en eau



Le Scorff – ici au niveau du Bas Pont-Scorff – est réputé comme rivière à saumons et un site touristique très attractif.